

# Avis aux personnes intéressées

## Régie de l'énergie

*Demande de Gazifère Inc. portant sur l'évaluation de son mécanisme incitatif en vue de son renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019  
(Dossier R-3990-2016)*

### Objet de la demande

Gazifère Inc. (**Gazifère**) a déposé, le 16 décembre 2016, une demande portant sur l'évaluation de son mécanisme incitatif pour la période de 2006 à 2015.

La Régie de l'énergie (la **Régie**) traitera cette demande en vertu des articles 31 (1°) (5°) et 32 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**).

### Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation.

Toute personne intéressée souhaitant participer au processus de consultation doit faire parvenir à la Régie une demande d'intervention au plus tard le **26 janvier 2017 à 12 h**. Cette demande doit être faite conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) et être transmise à Gazifère dans le même délai. Elle doit notamment préciser la nature de son intérêt à intervenir dans le cadre du dossier et, plus spécifiquement, sur les sujets visés par les pièces qui ont été déposées au dossier. Toute contestation de Gazifère relative aux demandes de statut d'intervenant devra être transmise à la Régie **au plus tard le 30 janvier 2017 à 12 h**. Toute réplique d'une partie visée par une telle contestation devra être produite **au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2017 à 12 h**.

Tel que prévu au *Guide de paiement des frais des intervenants 2012* (le **Guide**), la personne intéressée qui prévoit déposer une demande de paiement de frais doit joindre à sa demande d'intervention, avec les formulaires prescrits, un budget de participation pour l'examen des sujets visés.

La demande, les documents afférents, la Loi, le Règlement et le Guide sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca).

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

### Le Secrétaire

Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)